

Cayenne, le 17 juin 2015

Conditions de travail en Guyane

Des contraintes physiques et rythmiques en 2013



En Guyane côtière, les contraintes physiques caractérisent en premier lieu les conditions de travail des salariés. Les plus citées sont la station debout, les postures pénibles et les déplacements longs ou fréquents. Les hommes sont plus concernés que les femmes. Les contraintes rythmiques sont aussi présentes en Guyane. Les cadences imposées par une machine ou une demande externe sont plus importantes que les contraintes de délais.

« Rester debout longtemps » constitue la première pénibilité physique évoquée par les salariés guyanais : 55 % y sont confrontés soit +4 points par rapport à la moyenne nationale. Viennent ensuite les postures pénibles et les déplacements fréquents. Ces contraintes se cumulent pour 35% des salariés guyanais qui déclarent au moins trois contraintes physiques dans leur travail. Cette proportion est proche du niveau national.

Les contraintes de rythme comme la satisfaction d'une demande immédiate, des normes à respecter dans des délais courts, la cadence automatique d'une machine ou encore la dépendance immédiate sont aussi très fréquentes en Guyane. 33% des salariés déclarent au moins trois contraintes de rythme. Parmi l'ensemble de ces contraintes, les salariés guyanais sont plus soumis à des cadences de type machiniques qu'à des contraintes de délais.

L'environnement de travail encore « traditionnel » lié à un tissu productif composé en majorité de petites entreprises, engendre d'une part une organisation du travail moins souple et des marges de manœuvre plus limitées pour les salariés, et une moindre formalisation dans le travail d'autre part. Cependant, les procédures de qualité, de même que l'atteinte d'objectifs chiffrés précis, sont plus suivies en Guyane que dans les autres DFA, mais restent moins fréquentes qu'au niveau national.

Plus les salariés cumulent de contraintes physiques, plus le risque d'accident augmente en Guyane comme en France. D'autres facteurs interviennent sur le risque d'accident : l'état de santé, la pression temporelle, l'âge et le métier. La probabilité d'accidents est 1.4 fois plus forte pour les moins de 25 ans ou pour les ouvriers.

L'enquête Conditions de travail 2013 couvre pour la première fois les quatre départements d'Outre-mer. L'extension de l'enquête nationale en Guyane a bénéficié d'un cofinancement par l'Association Régionale pour l'amélioration des Conditions de travail (ARACT), la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du travail et de l'Emploi (DIECCTEE), la Caisse Générale de Sécurité Sociale de Guyane, le Centre Interprofessionnel de Santé au Travail de Cayenne (CISTC) et le Service de Santé de Travail de Kourou et de l'Ouest Guyanais (STKOG).

EMBARGO : Jeudi 25 Juin 2015 à 12h00